



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne

Plus de 12.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général

77/2018



INFO-SECTIONS n°9 – 2^{ème} semestre 2018

Newsletter du Bureau international à l'attention des membres de l'Association

La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos quelque 12.000 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce 9^{ème} numéro couvre la période de juillet 2018 à décembre 2018

Rencontre avec le Président Juncker le 11 octobre

Le Président Juncker a reçu une délégation de l'AIACE le 11 octobre dernier (J. Díaz Pardo, Président, H. Zourek, Vice-président, et D. Hespel, secrétaire général), recevant ainsi symboliquement les quelque 25.000 retraités. Il y fut question du 10^{ème} anniversaire de l'accord (voir plus bas) et du 50^{ème} anniversaire de l'AIACE en 2019. J. Díaz Pardo a expliqué son initiative sur le rôle de la fonction publique européenne et souhaité une intensification de la participation de l'AIACE au dialogue social, ainsi qu'un renforcement de la contribution de la Commission au financement des actions sociales menées par l'AIACE dans le prolongement des actions du service social de la DG HR. Le Président Juncker a été très sensible à ces différents points et a proposé de signer lui-même la déclaration conjointe marquant le 10^{ème} anniversaire de l'accord. (<https://aiace-europa.eu>).

Fonction publique européenne

Le Président a lancé une initiative sur le rôle et l'avenir de la fonction publique européenne qui devra déboucher sur une déclaration lors de l'Assemblée générale à Lisbonne. La DG HR a rédigé un document sur le recrutement futur, qui contient des éléments de réflexion pouvant déboucher sur une réorientation de la politique de recrutement et qui va dans le même sens.

10^{ème} anniversaire de l'accord de coopération et de partenariat entre la Commission et l'AIACE

Afin de solenniser cet anniversaire, une déclaration conjointe sera signée entre la Commission et l'AIACE. Elle sera affichée sur le site de l'AIACE internationale (<https://aiace-europa.eu>).

Cet accord a été de nature à consolider une étape forte et très significative qui a permis de dégager des résultats très fructueux (<https://aiace-europa.eu/publications/accord-2008/>).

En effet, ce partenariat a donné lieu à un engagement réciproque, qui s'est traduit notamment sur trois volets : l'association de l'AIACE à la Commission dans le processus de dialogue social des conditions prévues dans l'accord ; une coopération concrète et cadrée avec la Direction Générale des Ressources Humaines dans les actions d'assistance sociale ; un acquis et une mise

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise : 0408999411

à jour de l'expertise de l'AIACE dans des sujets majeurs d'intérêt particulier, c'est le cas des pensions ou du RCAM.

Programme de travail

Le Conseil d'administration a confirmé le programme de travail présenté par le Président ; le texte figure sur le site de l'AIACE internationale (<https://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/Point-4-FR-Programme-de-travail-du-President-2018-2020.pdf>)

Document consolidé Pensions

Un document consolidé a été créé afin de rassembler toutes les informations sur la genèse de notre régime de pension, sa nature et son fonctionnement, vu qu'il existe une incompréhension à de nombreux niveaux. Le texte a été envoyé aux autorités des différentes institutions ainsi qu'aux syndicats (dont certains profèrent des inexactitudes flagrantes) ; le texte est disponible sur le site de l'AIACE internationale (<https://aiace-europa.eu>, sous « Publications »)

Arrêt du Tribunal

L'AIACE, à côté des syndicats, avait introduit un recours contre la non-application de la méthode par le Conseil pour les années 2011 et 2012. A l'issue d'une longue procédure, le Tribunal a rendu son arrêt le 13 décembre : contrairement à nos attentes, le recours a été rejeté dans son intégralité. Nos experts sont en train d'analyser les arguments et les raisonnements. Une analyse pourra être faite au début de la nouvelle année.

Méthode d'adaptation des rémunérations

La méthode a bien fonctionné une fois de plus et a produit des résultats raisonnables. L'augmentation rétroactive au 1/7/2018 est de 1,7%.

Assises 2019 + avenir

Les Assises 2019 se tiendront à Lisbonne du 18 au 22 mai. Une place plus grande a été réservée à la partie conférences/débats (deux demi-journées) pour en accroître l'intérêt et les coûts ont été réduits pour favoriser une plus grande participation. Voir le site des Assises : <https://aiace-europa-assises.eu/?lang=fr>

Une discussion est en cours au niveau du Conseil d'administration afin de définir la formule future des Assises, notamment sur la base d'un document du Secrétaire général.

Dépistage

Les nouveaux programmes de dépistage ont été adoptés. Leur mise en œuvre progressive est en cours. Le PMO a entamé les discussions avec les hôpitaux bruxellois afin de conclure des conventions. Suivront le Luxembourg, l'Italie et la France, puis les autres pays. Entretemps les anciens programmes et accords restent en vigueur. À côté des centres conventionnés, les affiliés auront la possibilité de suivre la filière libre, c'est-à-dire de choisir les établissements de leur choix et de se faire rembourser par la suite.

Révision des DGE

Le PMO a entamé un exercice de révision des DGE (Dispositions générales d'exécution, comprenant l'ensemble des règles d'application du RCAM, Régime commun d'Assurance

Maladie). Actuellement, seule une modification ponctuelle a été adoptée afin de permettre la mise en œuvre des nouveaux programmes de dépistage. Une révision de fond sera entamée prochainement sur plusieurs chapitres (notamment dentisterie et coefficients d'égalité).

Assurances

La compagnie d'assurance (Allianz Belgique) détenant la police « Hospitalisation » (appelée parfois « Gros risques ») négociée par l'AIACE a annoncé une augmentation sensible des primes à partir du 1^{er} janvier (entre 10 et 20%). Notre courtier, Cigna Eurprivileges, a proposé de changer d'assureur (Cigna Health Benefitis, qui détient déjà notre police « Accidents ») en limitant la hausse (inéluçtable vu le déplaçonnement des primes décidé par le gouvernement belge et le bilan déficitaire de la police) à 5% pour une durée de 3 ans.

CA de mars

Le Conseil d'administration a décidé de se réunir à Madrid les 20 et 21 mars 2019, vu que les coûts ne seront pas supérieurs à ceux d'une réunion à Bruxelles (prix conventionné pour l'hôtel et billets d'avion bon marché).

Didier HESPEL
Secrétaire général